



Commune d'Arrigny
Canton de Sermaize-les-Bains
Arrondissement de Vitry-le-François
Département de la Marne
Région Grand Est



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2020

La séance débute à 10h30.

Présents: LOPPIN Jean-Yves, REUSE Jean-Patrick, ALIPS Jean-Marie, GRIMLER Claude, DROIT Emmanuel, GAUTHEROT Guy, JACQUOT Marie-Claude et LAMBERT Charlotte.

Absents excusés : BELLATI Maryline, DALLIMONTI Jean-Bernard et MAUPOIX Yves

Jean-Bernard DALLIMONTI donne pouvoir à Charlotte LAMBERT.

LE CONSEIL,

→ **DESIGNE** M. Jean-Patrick REUSE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Compte de gestion et Compte administratif 2019 :

→ Compte de gestion 2019 :

Le compte de gestion de l'exercice 2019 fait apparaître un report sur l'exercice 2020 de 89 599,50 €. Le maire précise que cette somme ne permet pas d'envisager des investissements importants car il faut faire face aux charges courantes et aux éventuelles grosses réparations dans la commune.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des conseillers présents (9 voix pour).

→ Compte administratif 2019 :

Le compte administratif se décompose de la manière suivante :

Dépenses d'investissement : 76 138,29€

Recettes d'investissement : 2 419,19€

Dépenses de fonctionnement : 102 736,40€

Recettes de fonctionnement : 136 765,32€

Les dépenses d'investissements ont été essentiellement consacrées à l'aménagement des coussins berlinois rue de Saint Remy et rue du Lac, aux frais d'études liés à cet aménagement et à l'achat par la commune de la maison « Ribout » ainsi que le remboursement du capital du prêt pour la place.

Monsieur le Maire expose qu'afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 de la commune, le conseil municipal doit approuver le compte administratif, à partir du document comptable.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité (le maire ne participant pas au vote), 8 voix pour.

2) Tours de garde du bureau de vote :

Les tours de garde sont organisés afin d'assurer la tenue du bureau de vote lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

3) Convention entre la commune d'Arrigny et le Syndicat Mixte des transports Scolaires du Der :

Le maire informe que la commune est le siège social du Syndicat Mixte des transports Scolaires du Der. De ce fait, la secrétaire utilise les locaux et les matériels de la commune. En compensation, il a été établi d'un commun accord entre les 2 parties qu'une somme de 120 € serait versée annuellement à la commune d'Arrigny. Cependant en 2018, les services de la Trésorerie demande qu'une convention soit établie pour justifier ce versement. En 2019, Une convention est adoptée par le S.M.T.S. du Der avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 mais n'a pu être signée par Marie-France Bouquet, maire à l'époque, en raison de son décès brutal.

En conséquence, Le maire (qui est aussi Le président du Syndicat Mixte des transports Scolaires du Der) propose que ladite convention prenne effet au 1^{er} janvier 2020 et pour compenser ce que le syndicat doit à la commune d'Arrigny sur deux années soit 240 €, le S.M.T.S. du Der achète, pour un montant équivalent, des fournitures de bureau couramment utilisées. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

-----oOo-----


Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Ce conseil était le dernier de la mandature et dans ces circonstances je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour Marie-France qui aurait dû, avec l'ensemble du conseil, la terminer. Cela a été pour moi un grand honneur de lui succéder, elle qui bien souvent m'a fait entièrement confiance quand il fallait la remplacer lorsqu'elle travaillait encore. Souvent sollicitée, elle n'a eu de cesse que de répondre à la détresse sociale de certains habitants. Sa volonté de régler les conflits par le consensus a contribué à la stabilité du conseil municipal sortant. La place qui porte aujourd'hui son nom perpétuera sa mémoire.

Dimanche, vous avez été nombreux à vous déplacer pour voter (61,42% de participation) et je vous en félicite. Avant de passer la main à la future équipe municipale, je voudrais remercier les adjoints, les conseillers municipaux, la secrétaire de Mairie, Sophie Jacquemin et l'agent municipal, Eric Turowski, qui m'ont beaucoup aidé ces six derniers mois ainsi que les habitants qui ont bien voulu me faire confiance pour gérer la commune.

Enfin dans cette période difficile pour lutter contre la propagation du covid 19, respectez les consignes qui ont été décidées par l'exécutif, en vous protégeant, vous protégez aussi les autres.

Pour limiter les risques de contagion, j'ai décidé de fermer la mairie aux permanences du mercredi et du samedi. Cependant, une permanence téléphonique au 03.26.72.60.57 sera maintenue aux heures habituelles d'ouverture au public. Vous pouvez aussi contacter la mairie par courriel à l'adresse suivante : mairie.arrigny@wanadoo.fr.

Le Maire,

Jean Yves LOPPIN